



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE A
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Monchaux-sur-Écaillon

SECTEUR 1

4.1

Le territoire de la CAVM est concerné par des risques.
Il convient de se référer à la PLANCHE B du zonage.

LES ZONES PRESENTES SUR LA COMMUNE (ou en limite communale)

- Zones urbaines mixtes

UA

Zones d'extension à vocation mixte/habitat (court/moyen terme)

1AU

Zones à vocation agricole

A
- A(p2)

Acn

Acn(p2)

Zones à vocation naturelle

N

Nj

LES AUTRES ELEMENTS GRAPHIQUES

- Secteur de mise en oeuvre d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacement Réserve

Protection du patrimoine bâti (L151-19 du CU)

- Petit patrimoine (calvaire, chapelle, fontaine, ...)

Elément linéaire (mur d'enceinte, portail, grille, façade...)

Bâtiment remarquable (église, maison de maître, corps de ferme, pigeonnier....)

Protection du patrimoine paysager (L151-23 du CU)

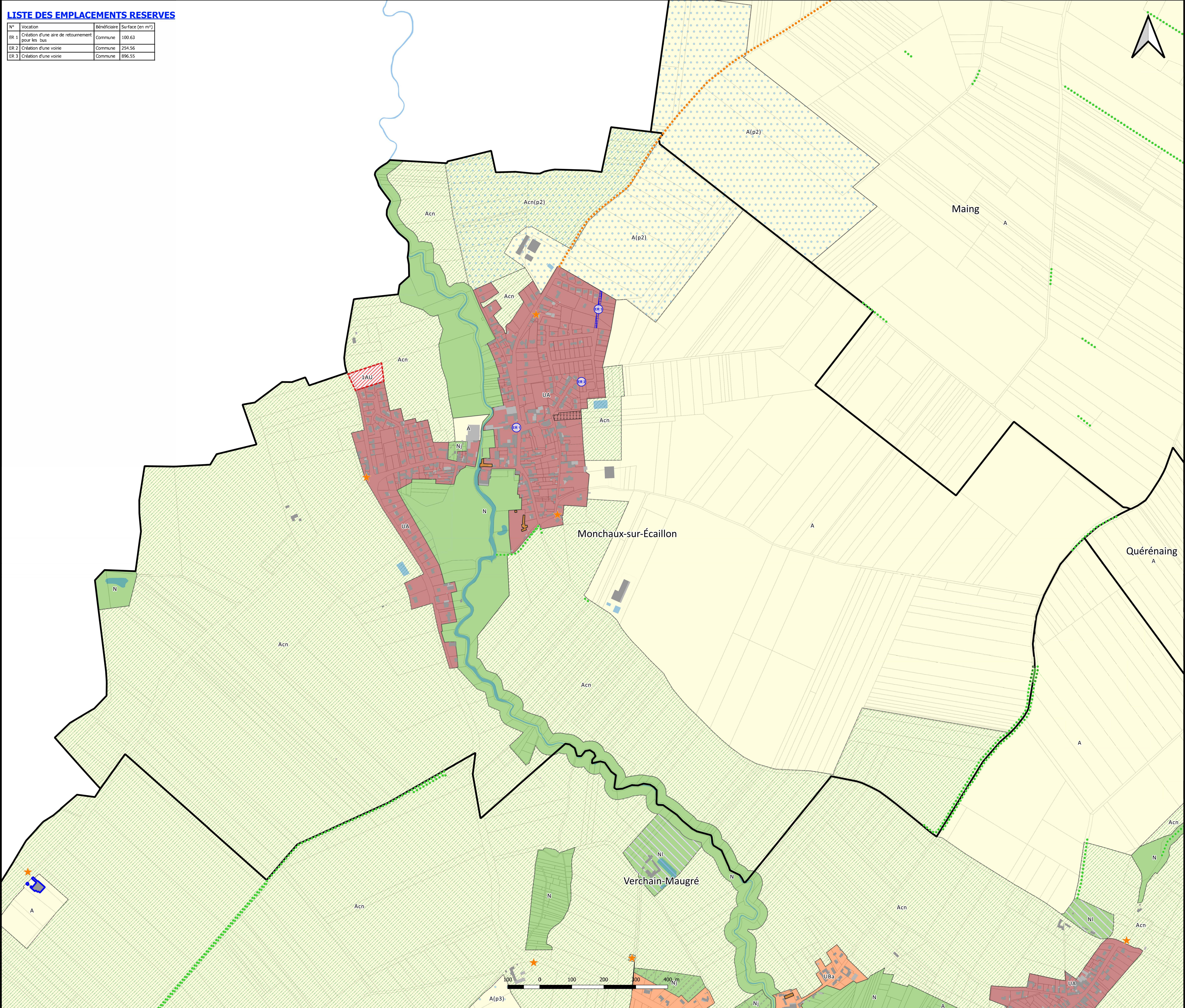
- Elément linéaire (fossé, talus, alignement d'arbres ou de haies...)

Informations complémentaires

- Limites communales

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Vocation	Bénéficiaire	Surface (en m²)
ER 1	Création d'une aire de retournement pour les bus	Commune	100.63
ER 2	Création d'une voirie	Commune	254.56
ER 3	Création d'une voirie	Commune	896.55



DEPARTEMENT DU NORD



Communauté d'Agglomération
de Valenciennes Métropole

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

PLANCHE B
Version Modifiée
11 JUIN 2025

Commune de Monchaux-sur-Écaillon

SECTEUR 1

4.2

